



**Conseil d'administration  
du Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr. : Générale  
15 janvier 2004

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**Huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/  
Forum ministériel mondial sur l'environnement**  
Jeju (République de Corée), 29-31 mars 2004  
**Points 7 de l'ordre du jour provisoire\***

**Gouvernance internationale en matière d'environnement : mise en œuvre des décisions de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et du Sommet mondial pour le développement durable sur le rapport<sup>1</sup> du Groupe intergouvernemental de ministres ou de leurs représentants chargé de se pencher sur la gouvernance internationale en matière d'environnement**

## **Gouvernance internationale en matière d'environnement**

### **Note du Directeur exécutif**

#### **Additif**

### **Conclusions et recommandations de la consultation intergouvernementale sur le renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

#### *Résumé*

La présente note contient, à l'annexe I, les conclusions et recommandations de la consultation intergouvernementale sur le renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, tenue à Nairobi les 14 et 15 janvier 2004, en application du paragraphe 5 de la décision 22/1 I A du Conseil d'administration. On y trouve également, à l'annexe II, le compte rendu de la réunion scientifique et technique sur le renforcement de la base scientifique du PNUE, tenue à Nairobi les 12 et 13 janvier 2004.

---

\* UNEP/GCSS.VIII/1.

<sup>1</sup> Voir document UNEP/GCSS.VII/6, annexe I.

1. A sa vingt-deuxième session, tenue en février 2003, le Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement a engagé, en application de la décision 22/1 I A, des consultations sur le renforcement de la base scientifique du PNUE. Au paragraphe 4 de cette décision, le Directeur exécutif du PNUE est prié de préparer un rapport de synthèse destiné à la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Ce rapport de synthèse est reproduit dans le document UNEP/GCSS.VIII/5/Add.3 qui est complété par le document d'information UNEP/GCSS.VIII/INF/8.

2. Le Directeur exécutif a en outre été prié, au paragraphe 5 de la même décision, de faciliter, après la publication de ce rapport, une consultation intergouvernementale en vue de la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. La consultation, qui bénéficiait d'un appui financier des Gouvernements norvégiens et néerlandais, a eu lieu à Nairobi les 14 et 15 janvier 2004. Le Bureau du Conseil/Forum a fait office de bureau de la consultation et a désigné la Vice-Présidente, Son Excellence Madame Tanya Van Gool, Ambassadrice et représentante permanente des Pays-Bas, comme Présidente de la consultation. M. Petr Kopřiva (République tchèque), également membre du Bureau, a été invité à faire office de Rapporteur. Assistaient à la consultation 157 représentants de 93 pays<sup>2</sup> et plus de 50 observateurs<sup>3</sup> d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'institutions scientifiques.

<sup>2</sup> Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Libéria, Madagascar, Maurice, Monaco, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie et Monténégro, Seychelles, Slovaquie, Somalie, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Zambie et Zimbabwe.

<sup>3</sup> Agence européenne pour l'environnement; Alliance mondiale pour la nature (UICN); Banque mondiale; Centre africain d'études technologiques (ACTS); Centre d'intervention en cas d'urgence écologique de la Fédération de Russie; Centre de mise en valeur des terres arides du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Centre international pour l'information scientifique et technique (CIPIST); Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (CMSC); Comité consultatif scientifique de l'Agence européenne pour l'environnement; Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement (SCOPE); Comité scientifique de l'Agence européenne pour l'environnement; Commission de la science et de la technologie de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique; Conseil international des unions scientifiques (CIUS); Convention sur la diversité biologique; Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES); Division des sciences écologiques et du Programme l'homme et la biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Enjenson Consult; Evaluation de l'écosystème du Millénaire; Evaluation mondiale des eaux internationales (GIWA); Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds mondial pour l'environnement (FEM); Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC); Initiative on Science and Technology for Sustainability (ISTS); Institut de l'énergie et des ressources (TERI); Institut international de recherche sur l'élevage; Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués; Institut national pour la santé publique et l'environnement; Institute for Globalization and Sustainable Development (GLOBUS) (Institut pour la mondialisation et le développement durable); IUCN Eastern Africa (Section de l'UICN pour l'Afrique orientale); Kwansai Gakuin University; Laboratoire de l'environnement marin de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA); Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture; Organisation météorologique mondiale (OMM); Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT); Programme du GEMS (PNUE) sur l'eau; Programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires; Secrétariat de l'ozone; Université de Witwatersrand; Université Stanford; Université Tongji.

3. Les participants à la consultation ont abordé les trois questions posées dans la décision 22/1 I A, qui étaient les suivantes : quels sont les lacunes probables et les types d'évaluation nécessaires en matière d'environnement et de changements écologiques? Comment le PNUE et d'autres organisations répondent-ils à ces besoins en matière d'évaluation? Quelles sont les options possibles pour répondre aux besoins insatisfaits qui relèvent du rôle et du mandat du PNUE? Le rapport de la consultation intergouvernementale sur le renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement a été remis aux participants et observateurs après la consultation (UNEP/SI/IGC/3). Il avait été décidé que le Directeur exécutif soumettrait les recommandations et conclusions de la consultation figurant à l'annexe I dudit rapport au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa huitième session extraordinaire.

4. Le Directeur exécutif a également mis à profit la consultation intergouvernementale pour organiser une réunion de deux jours rassemblant d'éminents experts scientifiques et techniques, qui a eu lieu les 12 et 13 janvier, ainsi qu'une réunion interinstitutions informelle, le 16 janvier 2004. Près de 40 représentants d'organisations scientifiques du monde entier ont assisté à la réunion scientifique et technique. Les participants ont été invités à présenter un bref rapport à la consultation intergouvernementale qui a été accueilli avec satisfaction et examiné par les participants à la consultation qui en ont fait état; ce rapport figure à l'annexe II.

5. La consultation intergouvernementale conclut un processus consultatif rigoureux et interactif auquel ont pris part des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des représentants de la communauté scientifique, processus engagé par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Les conclusions et les recommandations de la consultation intergouvernementale ont repris et complété les conclusions du rapport de synthèse du Directeur exécutif<sup>4</sup> et constituent une partie importante du rapport du Directeur exécutif sur la gouvernance internationale en matière d'environnement<sup>5</sup>. Les conclusions aideront le PNUE à établir des priorités et à renforcer les fondements scientifiques des activités que prévoient ses programmes en matière d'évaluation de l'environnement et faciliteront les interactions entre les scientifiques et les décideurs.

---

<sup>4</sup> UNEP/GCSS.VIII/5/Add.3.

<sup>5</sup> UNEP/GCSS.VIII/5.

## Annexe I

### Conclusions et recommandations<sup>6</sup> de la consultation intergouvernementale sur le renforcement de la base scientifique du PNUE

1. Le Président a présenté la question en soumettant trois rapports du président du groupe à composition non limitée des amis du Président, qui résumaient les débats et les conclusions concernant les questions 1, 2 et 3 du point 3 de l'ordre du jour. Ces trois rapports ont été examinés et approuvés par les participants avec quelques légères modifications. Le texte des rapports figure aux sections A à C ci-dessous. Il a été noté que les points soulevés au cours de la consultation intergouvernementale allaient dans le sens des conclusions du rapport de synthèse du Directeur exécutif<sup>7</sup>.

#### A. Première question : Quels sont les lacunes probables et les types d'évaluation nécessaires en matière d'environnement et de changements écologiques?

##### 1. Evaluation des problèmes d'environnement actuels

2. Nombre des besoins recensés dans le rapport de synthèse en matière d'évaluation ont été réaffirmés. On a fait observer qu'il était nécessaire de fixer des priorités à long terme en matière d'évaluation, tant aux niveaux international que national, en vue d'appuyer une surveillance et une gestion évolutives de l'environnement.

3. On a reconnu qu'il fallait suivre l'évolution des problèmes d'environnement actuels et repérer les nouvelles questions se faisant jour.

4. Il était nécessaire d'évaluer les méthodes de collecte des données et de surveillance, et notamment d'en déterminer le rapport coût-efficacité et de veiller à leur normalisation et à la possibilité d'exploitation croisée des séries de données pour faciliter l'échange de renseignements sur l'environnement.

5. Plusieurs pays ont appelé l'attention sur un certain nombre de besoins nationaux et régionaux précis, auxquels il conviendrait de répondre dans des domaines tels que les ressources en eau, la dégradation des terres, les forêts, les produits chimiques, la biodiversité, les fonctions des écosystèmes, la consommation et la production, la santé du milieu et la santé humaine, et la dimension écologique des conflits et des situations leur succédant.

6. Une attention particulière devrait être accordée à certaines entités nationales, sous-régionales, régionales et internationales telles que les petits Etats insulaires en développement.

##### 2. Evaluation des interactions

7. On a rappelé qu'il était nécessaire d'évaluer les interactions telles qu'exposées dans le rapport de synthèse. Au nombre de ces rapports figurent ceux qui existent entre les grands problèmes d'environnement ainsi que les interactions et réactions entre les écosystèmes, les politiques et les choix technologiques. Les interactions comprennent également les rapports entre les problèmes d'environnement et de développement et leurs incidences complexes sur les sociétés humaines et l'environnement. Plusieurs pays ont estimé nécessaire d'étudier les rapports entre la dégradation du milieu et certaines questions telles que les transports, la pauvreté, les pressions démographiques, les échanges et les problèmes sexospécifiques. Ces évaluations étaient nécessaires pour justifier la prise en compte des préoccupations environnementales dans les plans et politiques sectoriels, et pour déterminer leurs incidences sociales et économiques.

---

<sup>6</sup> Telles qu'elles figurent dans le rapport de la consultation intergouvernementale sur le renforcement de la base scientifique du PNUE (UNEP/SI/IGC/3).

<sup>7</sup> UNEP/SI/IGC/2.

8. Les participants ont accueilli avec satisfaction la recommandation de la réunion scientifique et technique selon laquelle une évaluation scientifique des interactions devrait être faite en coopération avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres acteurs pertinents; toutefois, on a souligné que ce type d'évaluation devrait être circonscrit, porter sur les principales questions et répondre aux besoins des gouvernements. A cet égard, on a jugé hautement souhaitable de délimiter les besoins actuels en matière d'évaluation, y compris en ce qui concernait les interactions, de façon à parvenir à une meilleure compréhension des activités en cours et à une meilleure coordination. Cette approche devrait englober les interactions entre l'environnement et le développement compte tenu des Objectifs de développement pour le Millénaire convenus par la communauté internationale<sup>8</sup> et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable<sup>9</sup>.

### 3. Crédibilité scientifique, légitimité et utilité des évaluations de l'environnement

9. Il a été confirmé que la crédibilité scientifique serait plus grande si l'on engageait les meilleurs scientifiques pour qu'ils procèdent à des évaluations indépendantes qui feraient l'objet d'un examen de leurs pairs en veillant à assurer un équilibre régional.

10. Des évaluations valables ne peuvent être fondées que sur des données fiables; cependant, pour la plupart des questions d'environnement il convenait d'améliorer la qualité des données et d'en accroître le nombre. Il se posait un important problème, notamment dans les pays en développement, qui consistait à améliorer la collecte, la gestion, l'analyse et l'échange de données fiables sur l'environnement grâce à des méthodes novatrices et rentables de nature à permettre aux pays de gérer leurs ressources naturelles et de participer efficacement aux évaluations internationales de l'environnement.

11. On estimait qu'il était essentiel que des échanges aient lieu entre les scientifiques et les décideurs pour garantir la légitimité et l'utilité des évaluations. De telles interactions étaient possibles grâce à des consultations intergouvernementales plus efficaces rassemblant de nombreuses parties prenantes.

12. On a reconnu que le savoir autochtone et local était une importante ressource qu'il convenait de protéger, de gérer et de prendre en compte, le cas échéant, dans les évaluations.

### 4. Rentabilité, coopération et renforcement des institutions existantes

13. On a souligné qu'il convenait d'améliorer la rentabilité, la coopération et le renforcement des institutions existantes et des accords multilatéraux sur l'environnement en vigueur. Les consultations, la coopération et la constitution de réseaux au niveau régional étaient considérées comme un élément indispensable pour articuler les évaluations réalisées à divers niveaux et développer l'échange d'informations.

14. Il conviendrait d'envisager d'analyser les coûts directs, indirects et d'opportunité de la dégradation de l'environnement compte tenu de la planification économique et sociale.

### 5. Accroître la participation des pays et renforcer les capacités

15. On était très favorable au développement des moyens dont disposaient les pays en développement en matière de collecte et d'analyse de données, de surveillance de l'environnement et d'évaluation intégrée. Plus précisément il convenait de développer les capacités institutionnelles, la formation du personnel et les transferts de technologies et de méthodes appropriées.

16. On a estimé qu'il fallait accroître le nombre de scientifiques en mesure de comprendre les mécanismes d'élaboration des politiques et de fournir des orientations politiques aux décideurs aux niveaux pertinents.

17. Il a été demandé que les scientifiques et instituts de recherche des pays en développement prennent une plus grande part aux évaluations internationales de l'environnement.

<sup>8</sup> Voir A/56/326 et A/58/323.

<sup>9</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

## **B. Deuxième question : Comment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations répondent-ils à l'heure actuelle à ces besoins en matière d'évaluation?**

18. Le rôle du PNUE en matière d'évaluation de l'environnement a été loué et en particulier :

- a) L'approche utilisée pour établir le rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial qui privilégie une approche favorisant une démarche « ascendante » et les consultations<sup>10</sup>;
- b) Les évaluations thématiques telles que celles qui portent sur les produits chimiques, notamment le mercure, le commerce, les situations après conflits, les ressources en eau et la biodiversité;
- c) Le rapport sur les ressources mondiales<sup>11</sup>;
- d) L'appui aux évaluations régionales ayant abouti à l'établissement des rapports sur l'environnement africain (Panorama de l'environnement africain)<sup>12</sup>, sur l'environnement d'Amérique du Nord<sup>13</sup>, et sur l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes<sup>14</sup>;
- e) Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE<sup>15</sup>.

19. Le rôle que jouent les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres institutions en matière d'évaluation de l'environnement, notamment celles qui s'occupent de l'atmosphère, du climat et des océans, a été souligné et loué, notamment les contributions de l'OMM, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du CIUS.

### **1. Etude des problèmes d'environnement actuels**

20. On a particulièrement apprécié le rôle fondamental qu'avait joué le PNUE en favorisant la réalisation d'évaluations internationales, en y prenant part et en assurant l'application de leurs résultats comme par exemple sa contribution aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à la réalisation de l'étude intitulée « Avenir de l'environnement mondial », sa participation à l'Evaluation mondiale des eaux internationales (GIWA) et à l'Evaluation de l'écosystème du Millénaire.

21. De nombreuses autres organisations, notamment des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des institutions scientifiques et universitaires, le secteur privé et des groupes de réflexion ont également joué un rôle déterminant en menant à bien et en finançant des études sur l'environnement. On a estimé que le PNUE pourrait offrir une structure de coordination d'ensemble en procédant périodiquement à un bilan des activités en cours en matière d'évaluation de l'environnement, tout en évitant les doubles emplois, en ne compliquant pas les choses et en veillant à ne pas s'immiscer dans les activités des mécanismes en place qui fonctionnent bien.

### **2. Etude des interactions**

22. Bien que l'on ait cherché à étudier les interactions existantes entre l'environnement et le développement ainsi qu'entre les différents problèmes d'environnement, il était nécessaire d'accorder une plus grande attention aux considérations énoncées plus haut, à la rubrique correspondant à la première question, considérations que l'on pourrait aussi intégrer aux activités tendant à l'établissement du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial.

---

<sup>10</sup> Voir <http://www.unep.org/GEO/>.

<sup>11</sup> Voir <http://www.unep.org/unep/state.htm>.

<sup>12</sup> Voir <http://www.unep.org/aeo/>.

<sup>13</sup> Voir <http://www.na.unep.net/publications/NA/geo-na.php3>.

<sup>14</sup> Voir <http://www.rolac.unep.mx/geoalc/English/english.htm>.

<sup>15</sup> Voir <http://www.unep-wcmc.org/>.

23. Il conviendrait d'exploiter toutes les compétences et le savoir-faire de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, d'autres organisations et des parties prenantes s'intéressant aux études sur l'environnement.

### **3. Crédibilité scientifique, légitimité et utilité des initiatives en matière d'évaluation de l'environnement**

24. Même si le PNUE et d'autres organisations s'intéressaient à ces préoccupations, il convenait de prêter une plus grande attention aux considérations dont il a été fait état dans la partie correspondant à la première question. Ainsi, les données ont été considérées comme l'un des principaux éléments sous tendant la crédibilité scientifique; il fallait faire davantage pour améliorer la collecte, l'analyse et l'échange d'informations.

25. Les résultats du Sommet sur l'observation de la Terre<sup>16</sup>, tenu à Washington le 31 juillet 2003, et les travaux en cours du Groupe sur l'observation de la Terre créé par le Sommet, ont permis d'améliorer l'observation et la surveillance de l'environnement.

### **4. Rentabilité, coopération et renforcement des institutions existantes**

26. Il est encore possible d'améliorer considérablement la coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les secrétariats des conventions, ainsi qu'avec les forums ministériels régionaux dans le but de créer le plus de synergies possibles et de tirer parti des économies d'échelle grâce à une utilisation efficace de mécanismes tels que le Groupe de la gestion de l'environnement<sup>17</sup> et le Plan Vigie<sup>18</sup>.

### **5. Participation et renforcement des capacités des pays en développement**

27. Il a été pris note du rôle que joue le PNUE en matière de renforcement des capacités, notamment de la contribution des centres de collaboration des pays en développement à l'élaboration du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial. Toutefois, ce rôle devrait s'articuler sur le plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique de renforcement des capacités qui sera présenté au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa huitième session extraordinaire, en mars 2004<sup>19</sup>.

28. On a estimé que la collaboration du PNUE avec les centres spécialisés des pays en développement, le jumelage des institutions du Nord et du Sud et les encouragements aux fins de la coopération Sud-Sud représentaient une fonction importante qui n'arrêterait pas d'être consolidée. A cet égard, il importait de développer les moyens des bureaux régionaux et des bureaux extérieurs du PNUE et d'améliorer leur qualité.

## **C. Troisième question : Quelles sont les options possibles pour répondre aux besoins insatisfaits qui relèvent du rôle et du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement?**

29. On a à nouveau réaffirmé nombre des modalités possibles de renforcement de la base scientifique du PNUE exposées dans le rapport de synthèse. Il a été noté que ces modalités pouvaient être complémentaires.

30. On s'est généralement accordé sur le fait que les fondements scientifiques des activités du PNUE en matière d'évaluation devaient être renforcés, sans pour autant outrepasser le mandat du Programme et en ayant présent à l'esprit les conclusions et recommandations énoncées aux parties ci-dessus correspondant aux première et deuxième questions. On a estimé que nombre des recommandations supposaient que le PNUE entreprenne de nouvelles activités pour leur donner effet et que ces activités supplémentaires ne pourraient être menées à bien avec l'effectif de personnel et les allocations budgétaires actuels.

<sup>16</sup> Voir <http://www.earthobservationsummit.gov/>.

<sup>17</sup> Voir <http://www.nyo.unep.org/eng1.htm>.

<sup>18</sup> Voir <http://earthwatch.unep.net/index.php>.

<sup>19</sup> Voir également la décision 22/17 I du Conseil d'administration.

31. On a en particulier évoqué les recommandations de la réunion d'experts scientifiques et techniques relative au renforcement de la crédibilité scientifique du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial. Les mesures à prendre pourraient entre autres être les suivantes :

- a) Renforcer les liens avec les autres structures d'évaluation et la communauté scientifique internationale;
- b) Rassembler une plus grande quantité de données sur l'environnement, en améliorer la qualité et favoriser l'accès aux dites données;
- c) Améliorer encore le processus d'examen par d'autres spécialistes des données scientifiques destinées au rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial;
- d) Renforcer et développer le réseau de centres de collaboration en y intégrant de nouvelles institutions de toutes les régions jouissant d'une grande crédibilité scientifique.

32. On a estimé que les efforts que déployait le PNUE en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la recherche environnementale, de la surveillance et de l'évaluation revêtaient une importance vitale et qu'ils devaient être renforcés et développés aux niveaux national, sous-régional et régional. Ces efforts devraient être pris en compte lors de l'élaboration du Plan stratégique pour l'appui technologique et le renforcement des capacités demandé par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement dans sa décision 22/17 I. On pourrait entre autres prendre les mesures suivantes :

- a) Développer les moyens de recherche dans le domaine de l'environnement ainsi qu'en matière de collecte et d'analyse des données;
- b) Développer les moyens et les connaissances spécialisées du PNUE dans le domaine de l'évaluation et de la surveillance;
- c) Développer la coopération avec les institutions nationales, sous-régionales et régionales et leur fournir un appui, y compris au moyen de l'échange des données scientifiques, et mettre en place un réseau interdisciplinaire d'information sur l'environnement;
- d) Développer la coopération avec les initiatives et organismes régionaux et leur fournir un appui aux fins d'étude des problèmes environnementaux qui se font jour et d'alerte rapide, notamment dans le cadre de structures régionales telles que le NEPAD et d'autres initiatives régionales et sous-régionales;
- e) Renforcer la présence régionale et sous-régionale du PNUE, le cas échéant, aux fins d'évaluations de l'environnement de qualité approfondies;
- f) Faire en sorte que les structures qui collaborent aux évaluations et aux activités de surveillance, notamment à l'élaboration du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial et à d'autres évaluations du PNUE auxquelles participent les centres de collaboration, soient développées et jouissent d'une plus grande crédibilité scientifique, où qu'elles se trouvent, notamment dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition;
- g) Sensibiliser davantage les décideurs à l'intérêt que présentent les recherches sur l'environnement pour la prise de décision;
- h) Fournir un appui aux fins d'étude des importantes questions d'environnement de portée régionale et sous-régionale, notamment par l'intermédiaire des centres de collaboration;
- i) Favoriser les approches cohérentes dans le cadre de partenariats visant au renforcement des capacités et à la mobilisation des ressources aux fins d'élaboration de méthodes et d'arrangements en matière de formation nécessaires aux évaluations des données satellitaires.

33. Il a été noté que pour donner suite aux conclusions et recommandations figurant dans les parties correspondant aux première et deuxième questions ci-dessus, le Directeur exécutif pourrait esquisser un projet définissant les caractéristiques d'une étude éventuelle des interactions. On a fait observer qu'une étude de ces interactions devait, pour être utile, être circonscrite.

34. La consultation a confirmé les conclusions du rapport de synthèse concernant les divergences de vues actuelles au sujet de la création d'un groupe intergouvernemental chargé d'étudier l'évolution de l'environnement mondial.

35. On a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les mécanismes en place en faisant preuve de cohérence. Les modalités de la consolidation de la base scientifique du PNUE pourraient être les suivantes :

- a) Fixer les priorités en matière d'évaluation compte tenu des objectifs de développement pour le Millénaire convenus et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable de façon à constituer un cadre cohérent dans lequel inscrire la collaboration visant à l'évaluation de l'environnement;
- b) Favoriser la coopération et les synergies entre les organisations intergouvernementales, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et les instances régionales s'intéressant à l'environnement, en particulier grâce à une utilisation plus efficace des mécanismes en place;
- c) Etudier la nécessité de disposer de mécanismes interactifs permettant de développer les échanges entre les scientifiques et les décideurs;
- d) Demander au Directeur exécutif, de convoquer des organes consultatifs et scientifiques, et éventuellement exploiter l'expérience, les connaissances spécialisées et les ressources du Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial pour donner suite aux conclusions et recommandations de la consultation;
- e) Développer la coopération avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les institutions scientifiques et universitaires, le secteur privé et les groupes de réflexion;
- f) Procéder à la collecte de données et aux évaluations de l'environnement en tenant compte du savoir local et traditionnel et de ses praticiens.

36. Il conviendrait de veiller à ce qu'à tous les niveaux les femmes participent aux évaluations de l'environnement et aux activités d'alerte rapide et à ce que leur participation soit développée.

37. On a souligné que le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement devait jouer un rôle déterminant pour la fixation des priorités en matière d'évaluation. On a également estimé que le PNUE était à même de faire face aux problèmes se faisant jour et aux catastrophes naturelles. Il a été également proposé d'examiner de nombreuses autres questions, notamment des questions touchant les ressources en eau.

## **Annexe II**

### **Réunion scientifique et technique sur le renforcement de la base scientifique du PNUE, Nairobi, 12 et 13 janvier 2004**

#### **Rapport analytique présenté à la consultation intergouvernementale (14 et 15 janvier 2004) par M. Thomas Rosswall, Directeur exécutif du Conseil international pour la science, au nom des participants à la réunion scientifique et technique**

1. Environ 40 représentants d'organisations scientifiques du monde entier ont participé à la réunion scientifique et technique sur le renforcement de la base scientifique du PNUE tenue au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi, les 12 et 13 janvier 2004. Les participants ont examiné le rapport de synthèse<sup>20</sup> sur le renforcement de la base scientifique du PNUE (Initiative scientifique), qui résume la suite donnée à la décision 22/1 I A du Conseil d'administration, et ils ont participé à un débat approfondi sur cette question.
2. A l'issue des débats de la réunion, les participants ont abouti aux conclusions suivantes :
  - a) La réunion était une initiative importante du PNUE;
  - b) La science jouait un rôle essentiel dans l'identification des problèmes d'environnement et l'élaboration de solutions auxdits problèmes;
  - c) Les mesures devraient être élaborées en se fondant sur les meilleures connaissances disponibles;
  - d) Il était indispensable d'établir des liens entre les activités scientifiques, de recherche, de surveillance et d'élaboration des politiques.
3. Pour renforcer la base scientifique du PNUE, il fallait aborder les questions fondamentales suivantes :
  - a) Nécessité d'obtenir des contributions des sciences naturelles, sociales, de l'ingénieur et sanitaires;
  - b) Nécessité de conclure des partenariats, notamment avec :
    - i) La communauté scientifique internationale, et en particulier le CIUS et l'Académie des sciences du Tiers Monde;
    - ii) D'autres organismes du système des Nations Unies tels que l'UNESCO;
    - iii) Les structures en place ou prévues chargées des évaluations;
    - iv) Les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement.
4. Les participants ont conclu que les réponses données aux questions du Conseil d'administration constituaient un point de départ excellent pour le PNUE. Les résultats étaient importants tant pour la communauté scientifique que pour les décideurs. Les réponses, notamment à la question 2 a), montraient que les besoins n'étaient pas satisfaits et qu'il existait des lacunes en ce qui concernait l'évaluation et la surveillance de l'environnement et son évolution; ces besoins et lacunes sont indiqués aux cinq rubriques de l'encadré 1 du rapport de synthèse.

---

<sup>20</sup> UNEP/SI/IGC/2.

5. Le présent rapport analytique de la réunion scientifique et technique porte principalement sur deux questions et comporte des recommandations sur :
- a) La possibilité de répondre aux besoins non satisfaits susmentionnés (en les rattachant aux cinq groupes de l'encadré 1 du rapport de synthèse) de façon à renforcer la base scientifique du PNUE;
  - b) Le renforcement de la crédibilité scientifique dont jouit le rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial.
6. Pour répondre à certains de ces besoins, il est proposé deux mécanismes :
- a) L'établissement d'un rapport portant notamment sur des interactions existantes entre les causes des changements et les secteurs. Les points suivants ont été soulignés :
    - i) Les objectifs de développement du Millénaire revêtent une grande importance car ils permettent d'inscrire l'environnement dans le programme de développement;
    - ii) Il est nécessaire d'atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement; le PNUE doit s'engager à le faire et établir des liens plus solides avec les secrétariats de ces accords;
    - iii) Il est nécessaire d'atteindre les objectifs des conventions et donc d'établir un rapport à cet effet en collaboration avec le secrétariat desdites conventions;
    - iv) La nécessité de faire la synthèse des rapports d'évaluation ayant déjà traité de certaines interactions (rapports du GIEC, relatifs à la Convention sur la diversité biologique et à l'Évaluation de l'écosystème du Millénaire, du Groupe consultatif pour la science et les technologies (qui portent sur des projets), etc.);
    - v) Il est nécessaire de traiter les questions scientifiques entretenant des rapports lorsque cela est demandé pour des raisons scientifiques et techniques;
    - vi) Il est nécessaire d'orienter et de rationaliser l'ensemble des évaluations et de faire en sorte qu'elles soient compréhensibles (il est difficile à certains gouvernements d'en tirer parti); il convient également de se pencher sur les politiques (Objectifs de développement du Millénaire, programme spécial de la Communauté européenne concernant l'énergie, l'environnement et le développement durable, etc.);
    - vii) Le rapport devrait être orienté vers l'action, et comporter notamment des arrangements institutionnels, des moyens, des méthodes et des indicateurs pour permettre de donner suite à ses conclusions;
    - viii) Il est nécessaire de prendre en compte, dès le début, le renforcement des capacités en associant les experts et en prenant en compte les travaux en cours, en tenant compte des rapports existants avec la Décennie de l'éducation des Nations Unies aux fins du développement durable;
    - ix) Il convient de tenir compte de l'idée qu'il est nécessaire de considérer que les méthodes de gestion, les cycles d'apprentissage et les données évoluent (y compris le savoir autochtone) sur les plans de la qualité et de la couverture; une attention particulière doit être prêtée au contrôle de la qualité et à la surveillance. Les adaptations devraient être soumises à l'épreuve des faits;
    - x) Il a été suggéré que le Directeur exécutif du PNUE mette en place un comité consultatif qui s'intéresserait à ces questions et à cette démarche. Les questions abordées pourraient dépendre des réponses aux questions du Conseil d'administration et être de portée mondiale ou régionale;

- xi) Les représentants des secrétariats des conventions, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des structures responsables des évaluations pourraient faire partie du comité consultatif proposé et étudier les questions et la démarche considérées. Pour favoriser les partenariats, le Groupe d'experts désignés devrait comporter des représentants des différentes régions du PNUE, des différentes structures ayant pris part ou prenant part aux évaluations, des institutions scientifiques internationales et des secrétariats des conventions;
  - xii) Il est nécessaire que le rapport soit établi en tenant compte de l'élaboration du document sur l'Avenir de l'environnement mondial et de ses produits;
- b) La structure chargée d'élaborer le rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial devrait gagner en crédibilité scientifique. Plus précisément, les recommandations devraient répondre aux besoins suivants :
- i) Renforcer les liens avec les structures chargées des évaluations et la communauté scientifique internationale par le truchement d'organisations compétentes (telles que le CIUS, et notamment le Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement (SCOPE) et les quatre programmes de recherche sur l'évolution de la planète);
  - ii) Améliorer le processus d'examen;
  - iii) Veiller à la participation d'un nombre suffisant de centres de collaboration jouissant d'une grande crédibilité scientifique;
  - iv) Etablir des liens de collaboration en matière de renforcement des capacités avec diverses institutions s'intéressant à la Décennie de l'éducation aux fins du développement durable des Nations Unies de façon à disposer de suffisamment de moyens pour procéder aux évaluations et donner effet à leurs conclusions.

7. A titre d'exemple, il a été recommandé de s'intéresser tout particulièrement aux interactions entre les changements climatiques, la diversité biologique, la désertification et la dégradation des terres, dont traitera le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, et de faire figurer les résultats de cet examen dans le rapport sur les interactions prévus.

8. En conclusion, on a estimé qu'il était essentiel de renforcer la base scientifique du PNUE et que la réunion scientifique et technique n'était que le premier pas d'une démarche nécessaire qui en appelait bien d'autres. La science devait contribuer davantage à l'élaboration des politiques et la communauté scientifique était prête à participer à la réalisation de cet objectif.

---